



# PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 20/01/2020

### **DENGUE : le nombre de cas signalés augmente. Maintenons les mesures de protection**

Du 11 au 17 janvier 2021, 38 cas de dengue ont été signalés à l'ARS. Après une période stable aux alentours d'une vingtaine de cas hebdomadaires, une augmentation de cas est observée dans 14 communes. Avec les conditions météorologiques actuelles (chaleur et pluies), la poursuite de la circulation de la dengue et sa dispersion géographique dans l'île laissent craindre une reprise de l'épidémie dans les semaines à venir.

La préfecture et l'ARS La Réunion rappellent à la population l'importance de lutter contre la dengue en appliquant les mesures de prévention : se protéger et protéger son entourage des piqûres de moustiques, éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile, et consulter un médecin en cas de symptômes.

#### **Situation de la dengue à La Réunion au 19 janvier 2021**

*(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)*

Du 11 au 17 janvier 2021, des cas isolés ont été localisés dans 14 communes : **Saint-Joseph, Saint-Philippe, Salazie, Saint-Leu, Saint-Paul, Le Port, Saint-Denis, La Possession, Saint-André, Trois-Bassins, Tampon, Saint-Pierre, Sainte-Marie et Etang-Salé.**

De plus, des regroupements de cas (foyers de dengue) ont été identifiés :

- **au Port** (Say-Piscine et vieille ville)
- **à Saint-Joseph** (Les Jacques)

Afin de contenir la propagation du virus de la dengue, les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS maintiennent les interventions de démoustication.

#### **Recommandations pour lutter contre la dengue**

En complément des techniques de lutte anti-vectorielle, chacun doit appliquer les mesures de prévention pour éviter de contracter la maladie et de la transmettre à son entourage :

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques**: répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs
- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...). Votre médecin vous prescrira la réalisation d'un prélèvement à effectuer en laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

- Cette confirmation biologique est indispensable pour orienter les interventions des équipes de lutte anti-vectorielle et contribue à limiter la diffusion du virus de la dengue sur le territoire.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le Facebook **Ensemble contre les moustiques** : <https://www.facebook.com/Ensemblecontrelesmoustiques>

**Contact presse**  
**Service régional de la communication interministérielle**

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974